



**GROUPEMENT DE SERVICES**  
**"Commandes groupées"**  
**Lycée André MAUROIS**  
**1 rue de Lorraine**  
**CS 80320**  
**76503 ELBEUF SUR SEINE**

Tél. : 02.32.96.94.41  
Fax : 02.32.96.94.49  
Email : [vercors-rouen@ac-rouen.fr](mailto:vercors-rouen@ac-rouen.fr)

En aucun cas, les clauses du présent cahier ne peuvent être modifiées par le Candidat.

Rien ne doit être inscrit dans ce cadre par le Candidat.

Marché du Groupement de Services  
des "EPLE" de l'agglomération rouennaise

RÈGLEMENT de la CONSULTATION.

**Marché n° 2019/03**

Nature du Marché : Prestations de services.

Ayant pour objet : Nettoyage des hottes et extracteurs de cuisine et plonge.

Type de procédure : Procédure adaptée passée en application de l'article 8 et des articles 26 et 28 du décret N° 2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006 modifié portant code des marchés publics.

**RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION (R.C.).**  
**MARCHE N°2019/03**

Le présent cahier comporte 4 pages numérotées de 1 à 4.

*Le candidat doit conserver le présent RC.*

## **ARTICLE 1 : OBJET DU MARCHE**

Le présent marché a pour objet le nettoyage annuel des hottes et extracteurs de cuisine installés dans les Lycées et Collèges publics adhérents au Groupement de Services "Commandes Groupées" de l'Agglomération rouennaise, conformément à l'article GC 18 du Règlement de sécurité contre l'incendie dans les E.RP.

Le nombre et la nature de ces installations sont recensés pour chaque établissement sur les fiches jointes en annexe à l'Acte d'Engagement. Pour plus de renseignements, les candidats sont invités à se rapprocher de chaque établissement.

D'une manière générale, le titulaire s'engage à effectuer toutes les prestations nécessaires en vue du fonctionnement normal de ces installations, dans les conditions réglementaires de sécurité.

## **ARTICLE 2 : PROCEDURE SUIVIE**

La présente consultation fait l'objet d'une procédure adaptée en application de l'article 8 et des articles 26 et 28 du décret 2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006 modifié (Code des Marchés Publics).

## **ARTICLE 3 : FORME DU MARCHE**

Le présent marché est un marché public de prestations et de services.

Le marché concerne divers établissements scolaires de l'agglomération rouennaise.

Il est régi selon l'article 8 du Code des marchés publics.

A l'issue de la consultation, chaque membre du groupement signera avec le candidat retenu un marché à hauteur de ses besoins propres, tels qu'il les a préalablement déterminés.

## **ARTICLE 4 : LIEUX D'EXECUTION**

La présente consultation concerne divers établissements scolaires de l'agglomération rouennaise figurant sur l'état récapitulatif joint en annexe à l'Acte d'Engagement.

## **ARTICLE 5 : DUREE DU MARCHE**

Le marché prendra effet le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Il est conclu pour une durée de trois ans fermes et prendra fin le 31 décembre 2021.

## **ARTICLE 6 : MODE DE REGLEMENT DU MARCHE**

Le mode de règlement du présent marché est le virement administratif.

Le délai global de paiement est fixé à 30 jours à compter de la date de réception de la facture.

L'absence de mandatement sous ce délai fait courir de plein droit des intérêts moratoires au profit du titulaire.

Le taux des intérêts moratoires est le taux de l'intérêt légal majoré de 2 points.

## **ARTICLE 7 : DATE DE RECEPTION DES OFFRES**

La date de réception des offres est fixée au :

**Vendredi 20 avril 2018 avant 12 heures**

Aucun dossier ne sera accepté après ces date et heure limites

## **ARTICLE 8 : DELAI DE VALIDITE DES OFFRES**

Sans objet

## **ARTICLE 9 : CRITERES DE SELECTION DES OFFRES**

La sélection des offres aura lieu en considération des critères suivants, classés par ordre décroissant d'importance :

- 1) **Le prix des prestations.**
- 2) **La valeur des prestations appréciée à partir de la note technique demandée au CCAP.**

## **ARTICLE 10 : PRESENTATION DES OFFRES**

L'Acte d'Engagement et son annexe, le CCAP et le CCTP, sont signés et paraphés par le représentant légal de l'Entreprise ou une personne spécialement habilitée à cet effet.

Le présent RC est conservé par l'Entreprise.

Les offres devront être rédigées en langue française.

Le dossier de consultation est remis gratuitement aux entreprises.

**Le dossier comprend une seule enveloppe contenant à la fois les documents administratifs et l'offre :**

**Les documents administratifs à fournir signés sont les suivants :**

Justificatifs à produire par le candidat :

(Articles 44, 45 et 46 du décret n° 2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006 modifié)

- 1 - Imprimé DC1 - Lettre de candidature
- 2 - Imprimé DC2 - Déclaration du candidat individuel
- 3 - Attestation de fourniture de déclarations sociales émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations sociales. (article D 8222-5-1°-a du code du travail)
- 4 - Attestation sur l'honneur du dépôt auprès de l'administration fiscale, à la date de l'attestation, de l'ensemble des déclarations fiscales obligatoires (article D 8222-5-1°-b du code du travail)
- 5 - Imprimé NOTI2- Etat annuel des certificats reçus, à défaut, attestation fiscale et attestation sociale.
- 6 - Une liste des références de l'entreprise datant de moins de trois ans dans le domaine de la présente consultation

**L'Offre comprend :**

- 1 - L'Acte d'Engagement et son annexe dûment paraphés, signés et complétés.
- 2 - Le CCAP dûment paraphé, signé et complété en page 2.
- 3 - Le CCTP dûment paraphé, signé et complété en page 2.
- 4 - Une note technique prévue au CCAP (article 4)

**Caractéristiques de la note technique attendue :**

Les candidats au présent marché doivent impérativement joindre à leur offre, une note technique détaillant leur proposition et explicitant les moyens mis en œuvre pour assurer l'exécution du marché :

- Moyens techniques et humains proposés, **dédiés au présent marché.**
- Certification ISO ....

**ARTICLE 11 : CONDITION D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES**

Les offres seront impérativement présentées sous **enveloppe cachetée** et porte la mention :

**NOM DU CANDIDAT**

**Marché "NETTOYAGE DES HOTTES ET EXTRACTEURS  
DE CUISINE ET PLONGE"**

et est adressée à :

**Groupement de Services "Commandes groupées"  
Lycée André MAUROIS  
1 rue de Lorraine  
CS 80320  
76503 ELBEUF SUR SEINE CEDEX**

**NE PAS OUVRIR**

**ARTICLE 12 : CONDITIONS PARTICULIERES**

Le marché ne pourra cependant être attribué au candidat retenu, que sous réserve que celui-ci produise les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents, dans un délai de 10 jours fermes à compter de la demande de la Personne Responsable du marché.

**ARTICLE 13 : RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES**

Les candidats peuvent obtenir des renseignements techniques auprès des gestionnaires des EPLE figurant en annexe.

**ARTICLE 14 : RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS**

Les candidats peuvent obtenir des renseignements administratifs au :

**☎ : 02. 32.96.94.44.      Fax : 02.32.96.94.49.**

**Email : [vercors-rouen@ac-rouen.fr](mailto:vercors-rouen@ac-rouen.fr)**